

l'excellent comité en place au Pénitencier de la Saskatchewan, à Prince-Albert. Toutefois, il existe des divergences importantes en ce qui concerne les méthodes de recrutement des membres, les objectifs et les rôles de ces comités.

605. Plusieurs comités ont été constitués dans des circonstances difficiles, à cause de mutineries, de prises d'otages, et de la nécessité de transférer certains prisonniers. Les responsabilités et fonctions de l'un de ces comités étaient plus étendues que celles prévues dans l'instruction divisionnaire. D'autres comités ne fonctionnent pas comme il le devraient ou ne peuvent compter sur la collaboration appropriée de l'administration, à cause des mutineries qui ont éclaté dans les pénitenciers en question.

606. La plupart des administrateurs et des employés des pénitenciers, y compris les directeurs et l'Alliance de la Fonction publique, ont reconnu l'utilité des comités consultatifs de citoyens et ont approuvé leur création. Cependant, on a exprimé certaines réserves quant à la nécessité de créer des comités de ce genre dans les institutions à sécurité maximale.

607. On a également exprimé certaines craintes quant à la composition de ces comités, et aux intentions de certains de leurs membres. Des témoins chargés de l'administration de pénitenciers ont déclaré que certains membres de comités consultatifs de citoyens pouvaient avoir des motifs douteux pour faire partie de ces comités, et qu'ils visaient peut-être à fomenter des troubles plutôt qu'à accomplir un travail positif.

608. L'Alliance de la Fonction publique préférerait que les comités soient composés de membres du gouvernement fédéral et des administrations provinciales et municipales. D'autres témoins ont déclaré que les membres des comités ne devraient pas avoir d'attaches politiques et être choisis parmi le grand public, par les détenus et les agents correctionnels.

609. Le Sous-comité a reçu des recommandations fort variées sur la composition des comités; certains proposaient de nommer à ces postes uniquement des cadres ou ex-cadres du Service canadien des pénitenciers alors que d'autres suggéraient que le gouverneur en conseil assume ce travail de sélection.

610. Certains des comités actuels sont entièrement composés de profanes, alors que d'autres groupent surtout des experts.

611. Le Sous-comité a constaté que les fonctions des divers comités consultatifs de citoyens dans les pénitenciers fédéraux variaient considérablement. La plupart des comités considéraient qu'une partie de leur rôle consistait à assurer la communication entre le personnel et les détenus. Ils reconnaissaient qu'il était également de leur ressort d'informer la collectivité locale des activités du pénitencier et d'accueillir les commentaires de la collectivité sur son attitude face à l'administration des établissements.

612. D'autres comités s'intéressaient aussi aux programmes, aux problèmes d'ordre général, au tribunal disciplinaire et aux questions de sécurité et de discipline. Le Comité consultatif de citoyens du Pénitencier de la Colombie-Britannique a été appelé à jouer un rôle de médiateur lors de la mutinerie qui a éclaté à l'automne 1976, surtout parce que certains membres avaient une expérience des mutineries et des prises d'otages. Toutefois, l'ensemble du Comité considérait qu'il ne devait pas servir de médiateur ni traiter de griefs individuels. Le Comité estimait «ne pas devoir s'ingérer dans le fonctionnement quotidien du pénitencier» (29:20).